



SNUDI
FO
34

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
Professeurs des écoles, PsyEN EDA, AESH,
Contractuels de l'Education Nationale

Information importante :

Comme pour tous les adhérents
de Force Ouvrière, les adhésions
se font par année civile, de
janvier à décembre 2026

Bulletin d'adhésion 2026

Nom : [REDACTED] Prénom : [REDACTED] Né le : / /

Corps : [REDACTED] Fonction : [REDACTED]

Échelon : [REDACTED] Depuis le : / / Affectation : [REDACTED]

Adresse personnelle : [REDACTED]

Tél. : [REDACTED] Mail : [REDACTED] @ [REDACTED]

Je déclare adhérer au SNUDI-FO (date et signature) :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : snudi.fo34@gmail.com

1. Je calcule ma cotisation annuelle selon ma situation:

Cotisation de base (pour un adjoint)

+ Majorations

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PE	130€	140€	150€	160€	165€	170€	175€	180€	190€	200€	220€	
Hors cla.	195€	205€	215€	230€	240€	255€	270€					
Cl. Ex.	225€	240€	255€	270€	290€	300€	320€					

Enseignant ASH, IMF :
+7€
IMF, IEN , CPD : +12€
Chargeé d'école : +3€
Directeur 2-4 classes :
+8€
Directeur 5-9 cl : +10€
Directeur +10 cl : +15€

Retraité : pension nette <1800€ : 100€ / 1801 à 2200€ : 130€ / 2201 à 2500€ : 160€ / >2500€ : 180€

Temps Partiel : quotité de service [REDACTED] % (calcul au prorata) Stagiaire (PES) : 125 €

AESH : 60 € Congé parental, M2 contractant, dispo : 30 € Contractuel : 125 €

Ma cotisation s'élève à : [REDACTED] €

2. Je choisis mon mode de règlement :

- Je règle ma cotisation en [REDACTED] chèque(s) à l'ordre du SNUDI-FO34 (max. 10 chèques). Je joins les chèques au bulletin et je note la date d'encaissement au dos.
- Je règle ma cotisation par prélèvements automatiques (max 10 prélèvements). Je remplis le mandat ci-dessous et je joins un RIB à mon bulletin d'adhésion.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT – N° national d'émetteur : 452 955

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si ma situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom / Prénom / Adresse du titulaire du compte :

Compte à débiter : Code BIC :

Code IBAN : / / / / /

Créancier : Snudi-FO 34 – UDFO – Maison des syndicats, 474 allée Henri II de Montmorency, 34000 MONTPELLIER



RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR !

Se syndiquer, c'est le premier des droits : celui qui permet de défendre tous les autres.

Le **SNUDI-FO 34**, syndicat indépendant, combatif et confédéré, organise pour leur défense individuelle et collective, les personnels actifs et retraités des écoles publiques (enseignants, psychologues scolaires et AESH). Alors que les tentatives d'intégration des syndicats à la gestion de l'Etat se multiplient, les représentants FO ne se transforment pas en adjoints de l'administration ni en courroies de transmission d'un gouvernement, quel qu'il soit, le rôle d'un syndicat n'est pas de cogérer. Le **SNUDI-FO** agit exclusivement pour défendre les intérêts des personnels et obtenir satisfaction sur les revendications définies par ses adhérents dans les instances du syndicat (assemblée générale, conseil syndical).

Etre confédéré, c'est quoi ?

C'est être relié à l'ensemble des salariés et retraités des autres professions, c'est donc être plus forts !

Le Snudi-FO 34 fait partie :

- de la FNEC FP-FO

(Fédération nationale de l'Enseignement, de la culture et de la formation professionnelle)

- de la CGT-FO (confédération Force Ouvrière).



Se syndiquer donne des droits :

- Définir les orientations et participer aux décisions du syndicat lors des assemblées générales
- Être défendu en priorité en cas de besoin
- Bénéficier gratuitement d'une Protection Juridique
- Recevoir les publications syndicales nationales

66% de la cotisation syndicale est déductible des impôts !

Exemples : pour une cotisation de 150€, elle ne revient qu'à 51€ !

Pour une cotisation de 60€, montant après crédit d'impôts= 20,40€ !

L'indépendance et la force du syndicat, c'est son nombre de syndiqués !

Sa représentativité (c'est-à-dire son poids) et ses moyens financiers pour agir en dépendent : (tournées d'écoles, impressions, communications...). Les ressources du SNUDI-FO 34 proviennent uniquement des cotisations de ses adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation à l'égard de quiconque !

Pour nous contacter : snudi.fo34@gmail.com

Notre site internet : <http://snudifo34.fr/>

Facebook : **SNUDI FO 34** X : [@SnudiFo34](https://www.x.com/@SnudiFo34) Instagram : [@snudifo34](https://www.instagram.com/@snudifo34)

Nos locaux : **Maison des syndicats**, 474 Allée Henri II de Montmorency, à Montpellier.